ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 2286-20051102

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 409 pétitionnaires.

Désignation :
Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :
ATTENDU QUE nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste. Notre position est qu'il ne doit pas y avoir un dollar d'augmentation sans justification, ce qui n'a pas été fait;

ATTENDU QUE le redressement envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résulté;

ATTENDU QU'UN tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules;

ATTENDU QU'EN fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorés, bien que des points très évidents nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme;

ATTENDU QUE la tarification injustifiée que la SAAQ envisage pour les motocyclettes serait donc interprété comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :
En tant que citoyens et citoyennes, nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste;

Nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année;

Nous appuyons le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à cette hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions;

Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée nationale du Québec afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Stéphane Bédard, député de Chicoutimi

02-11-05

Date

Objet : Opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance pour les motocyclistes

En tant que citoyen, **nous exprimons notre opposition** à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste. Notre position est qu'il ne doit pas y avoir un dollar d'augmentation sans justification, ce qui n'a pas été fait.

Cette opposition est essentiellement basée sur le fait que le « redressement » (i.e. ces augmentations) envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résulté.

Un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules. À cet égard, nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année. En fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorées, bien que des points très évident nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du Ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoises sur le motocyclisme.

La tarification injustifiée que la SAAQ envisage pour les motocyclettes, serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champs, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Nous appuyons donc le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à une hausse injustifiée et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions. Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée Nationale **afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation injustifiée aux motocyclistes**.

NOUS APPUYONS LA PRISE DE POSITION ÉNONCÉE CI-HAUT :

Nom (en lettres moulées)	Signature	Adresse
JOCELYN TREMBLAY		2735 FALARDEAU - ALMA
Claude Harvey		810 ave de la Louise ALMA
ALAIN CÔTÉ		451 des PYRÉNÉES ALMA
Guy Mattais		4473 des Peupliers, Shipshaw
Caroline Duchesne		4473 des Peupliers, Shipshaw
GINO PERREAULT		393 Bl Sacre-Coeur St Fulgence
ALAIN BLACKBURN		561 des Outardes Larouche
Hugues Villeneuve		20 Petunias Mashabeiciouan
SYLVAIN LAROUCHE		340 St Louis ALMA
Stanley O'Brien		232 Potvin sud Héberville
HERVÉ HARVEY		181 SACRE-COEUR @ APPZ ALMA
Maurin GAGNON		250 6e Rue Desbiens
Dany Simard		1105 Bouvassa O. ALMA
Patrice Lemay		4141 Rue Rembrandt Jonquière
Frédéric Gilbert		1479 du nouveau point Gué Lac
Martin Bédard		2237, PREMONT Jonquière
Jean-François Mattao		180 du rocher est Alma

Saison 2005